Extrait
du registre des délibérations
du conseil syndical du S.I.A. ESPEROU

Membres en exercice : 6 Membres présents : 6 Procurations : 0 Absents : 0 Convocation en date du : 27/02/2023	L'An deux mil vingt trois Le 9 mars à 18 heures le Conseil Syndical du S.I.A. Espérou, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Joël, Président du Conseil Syndical
Présents : ALBE Jean-Luc, GAUTHIER Joël, LEBEAU Irène, PIALOT Christian, THION Raymond, ESCANDE Renaud, MONNOT Michel (suppléant), THION Jean-Claude (suppléant) Procurations : 0 Absents : 0 Secrétaire de séance : PIALOT Christian	

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 à l'approbation du Conseil Syndical.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 23 février 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

S.I.A. ESPEROU

Le Président,

Joël GAUTHIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente.

SIA de l'Espérou

Procès-verbal de la séance du 23 février 2023 à 18 heures

Présents : ALBE Jean-Luc, GAUTHIER Joël, LEBEAU Irène, PIALOT Christian, ESCANDE Renaud, THION Raymond, MONNOT Michel (suppléant)
Procurations : 0
Absents : Raymond THION
Excusés : 0
Secrétaire de séance : Christian PIALOT

L'An deux mille vingt-trois, le 23 février à 18 heures, le Conseil du SIA de l'Espérou, dûment convoqué en date du 14 février 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Joël.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022
- Attribution du marché de maitrise d'œuvre relative à l'aménagement de la traversée d'agglomération de l'Espérou
- Autorisation d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget 2022
- Questions diverses

Monsieur GAUTHIER Joël, président du SIA de l'Espérou, ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Syndical est invité à adopter l'ordre du jour.

****

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 à l'approbation du Conseil Syndical.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022.

Attribution du marché de maitrise d'œuvre relative à l'aménagement de la traversée d'agglomération de l'Espérou

Monsieur le Président rappelle que l'appel d'offre pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement des RD 986, 986a et 548a en traversée d'agglomération - hameau de l'Espérou a été publié en janvier 2023 et qu'une seule offre a été déposée.

Madame Irène LEBEAU dit ne pas avoir été informée du dépôt d'appel d'offre.

Le débat prenant une mauvaise tournure, Monsieur le Président clôt les débats, remercie les membres présents, les invite à signer le procès-verbal et lève la séance à 18 heures 30.